

PLAN JUSTICE **UNE JUSTICE EFFICIENTE** **POUR PLUS D'ÉQUITÉ**

**Projet de loi modifiant le droit pénal et la
procédure pénale et portant des
dispositions diverses**

Koen Geens
ministre de la Justice

25 juin 2015



Méthode du Plan à la mesure du défi

- » 9 décembre 2014 (budget Justice): promesse d'aboutir à un Plan Justice au printemps 2015
- » 18 mars 2015 : présentation Plan Justice au parlement
- » 8 mai 2015 : première étape de la mise en œuvre du Plan Justice => Projet de loi procédure civile
- » 25 juin 2015 : 2ème étape de la mise en œuvre du Plan Justice => Projet de loi procédure pénale



Modifications apportées au droit pénal et à la procédure pénale

- » Pourquoi: des procédures moins nombreuses et plus efficaces afin de rendre la justice plus rapidement et de réduire la charge de travail
- » Objectif: une justice efficiente et de qualité
 - Cette loi comprend 200 articles et diverses mesures qui concourent à une justice efficace.



1. reconnaissance préalable de la culpabilité

- » Le MP propose une peine à l'auteur
- » Evite les débats portant sur la culpabilité ou la peine
- » Le juge se prononce sur le fait que le “guilty plea” est fondé

Adaptations de la transaction pénale élargie

1. Plus possible après une condamnation
2. Reprise dans le casier judiciaire



2. Rapatriement des condamnés

- » Pas de libération conditionnelle pour les personnes sans titre de séjour
- » Rapatriement de la personne sans titre de séjour dans les six mois avant la fin de la peine (actuellement 2 mois) si le condamné a purgé toutes ses peines
- » La prison n'est pas un centre d'accueil pour les personnes sans titre de séjour



3. Correctionnalisation

- » Rendre tous les crimes correctionnalisables
- Moins de procédures devant la cour d'assises
- Le MP et les juridictions d'instruction continuent de se prononcer sur la correctionnalisation
- Exceptions:
 1. crimes les plus graves contre des policiers
 2. crimes les plus graves dont les victimes sont des mineurs, si la famille s'oppose à la correctionnalisation



4. Ecoutes téléphoniques

- » Suppression de la sanction automatique de nullité
- » Seront soumises à une analyse pour vérifier si l'erreur est assez sérieuse et grave pour provoquer la nullité
- » Résultat: sinon, la cause n'est pas entièrement perdue
- » Exemple: affaire impliquant un gang de la drogue à Anvers



5. SE et probation en tant que peine autonome

- » La surveillance électronique et la probation peuvent être infligées en tant que peine autonome: entrée en vigueur 1/5/2016
- » Peine alternative à la peine d'emprisonnement
- » Miser sur la rééducation
- » Les recherches sur la récidive indiquent que la peine de substitution réduit considérablement le risque de rechute
- » La peine de prison devient le remède ultime



6. Procédure d'opposition en matière pénale

- » Supprimer les abus de l'opposition
- » Si l'on est présent à la séance introductive, le défaut sera impossible
- » Le défaut ne sera possible qu'avec une raison valable (maladie ...)
- » Résultat: éviter les allongements inutiles des procédures, accélération des procédures



7. Rédaction des PV par le personnel administratif de la police

- » Soulager les agents de police des tâches administratives lors de la rédaction des PV dans les affaires de circulation
- » Simplification administrative



Koen GEENS

Ministre de la Justice

Boulevard de Waterloo 115

B-1000 BRUXELLES

Téléphone: +32 (0)2 542 80 11

info.cabinet@just.fgov.be

